



Réunion publique

Quartier Pasteur

MARDI 25 MARS 2025

PRÉSENTS

Les élus municipaux :

Le Maire de la Ville de Charenton-le-Pont ; Conseiller Municipal délégué en charge de la démocratie Participative et citoyenneté, enseignement secondaire, numérique ; Conseillère Municipale en charge de la relation avec certaines associations ; Adjoint au Maire en charge des bâtiments, travaux, administration des biens, Commission Communale de Sécurité, Commission Hygiène et Salubrité ; Adjoint au Maire en charge de la sécurité publique, gestion du domaine public, affaires réglementaires, stationnement et voirie, habitat social et relations avec les bailleurs sociaux ; Conseiller Municipal délégué en charge du soutien à l'économie locale, emploi et relations avec les grandes entreprises ; Adjointe au Maire en charge du développement durable et écologie urbaine ; Conseillère Municipale déléguée en charge de la petite enfance ; Conseiller Municipal délégué en charge de la solidarités, dépendance et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ; Adjoint au Maire en charge de l'aménagement urbain et politique de l'habitat ; Conseiller Municipal en charge de l'accompagnement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ; Adjoint au Maire en charge de l'animation, l'actions commémoratives, l'anciens combattants, devoir de mémoire, correspondant Défense Nationale

Les Conseillers de quartier Pasteur :

Raymonde FARO, Grégory DUROT, Anaïs HAGEL, Frederic LEONZI, Marie-Claire MARASI, Sonia RAMDHANE, Damien RENAULT, Félix TSALLA-TSALLA

Les services municipaux :

Gilbert RAYNALDY (Responsable service aménagement des espaces publics) ; Anaëlle JÉRÉMIE (Chargée de mission Démocratie participative)

Nombre de participants citoyens : 60

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants : feuille d'émargement, distribution des fiches questions
2. Présentation des projets ville par les élus
3. Temps d'échanges sous forme de questions/réponses
4. Pot de l'amitié avec les participants



TEMPS D'ÉCHANGES

VOLET PROPRETÉ

1. Question : Serait-il possible d'augmenter la fréquence du nettoyage des rues. Je pense notamment à la rue Jean Pigeon très fréquentée avec les écoles et la densité urbaine ?

Les rues sont nettoyées selon un dispositif précis. Un train de nettoyage composé d'une laveuse compacte et d'une balayeuse assure le lavage et le balayage des trottoirs, caniveaux et chaussées. Chaque jour, deux secteurs de la ville sont traités, permettant de couvrir l'ensemble du territoire en une semaine.

La laveuse est équipée d'une lance haute pression et d'une rampe d'arrosage. Deux agents accompagnent le chauffeur : l'un manie la lance, l'autre utilise un souffleur pour le nettoyage manuel des déchets, végétaux et poussières.

En période de basses températures, le lavage à l'eau est suspendu pour des raisons de sécurité. Il est alors compensé par un balayage renforcé avec souffleur.

2. Remarque : Les encombrants sont toujours bien présents à la sauvage

Depuis le 1er janvier 2025, le mode de collecte des ordures a évolué. Tout d'abord, la fréquence de la collecte des ordures ménagères (bac gris) est passée de 5 à 3 jours par semaine : les lundis, mercredis et vendredis, en soirée, à partir de 19h. Cette modification est liée à une baisse des tonnages des ordures ménagères grâce à la mise en place de la collecte des déchets alimentaires.

D'autre part, la collecte des emballages (bac jaune), elle aussi est effectuée en soirée, à partir de 19h, les mardis et jeudis. Ceci dans un souci d'harmonisation, afin de réduire les nuisances liées à la circulation, de rendre la collecte plus efficace, réduire les nuisances sonores, renforcer la sécurité notamment aux abords des écoles et des sites sensibles de la ville, favoriser la propreté urbaine et la mobilité sur les trottoirs.

Il y a un temps nécessaire de la part des copropriétés pour s'adapter à ce nouveau dispositif. Par ailleurs, les agents du service régie poursuivent le ramassage des dépôts sauvages non référencés comme encombrants. Les agents ASVP signalent les adresses où les règles de dépôt sur le trottoir ne sont pas respectées. Un ambassadeur du tri mène également des actions de sensibilisation, et un temps d'adaptation a été prévu pour accompagner cette transition. Cependant, en cas de persistance des incivilités, des mesures répressives pourront être envisagées.

3. Question : Une équipe/brigade « anti-crotte » et mégots de cigarettes est-il envisageable ? La police municipale ne peut-elle pas intervenir en civil ?

La Ville envisage la mise en place d'une brigade « verte » pour traiter ces sujets-là. Cette équipe viendra compléter les dispositifs déjà existants avec l'aide notamment de caméras.

Les policiers municipaux ne peuvent pas intervenir en civil.

Des corbeilles de rues bi-flux seront également déployés dans la Ville, ce qui permettra sur la voie publique de faire le tri sélectif. La Ville sera aussi maillée avec des cendriers de rues qui permettront d'éviter de jeter ses mégots sur la voie publique. Ils seront placés aux endroits où il a été repéré le plus de jets de mégots au sol. Ces mégots seront ensuite récupérés et recyclés pour en faire des matériaux d'isolation.



VOLET SECURITÉ ET TRANQUILITÉ PUBLIQUE

4. Question : Pourquoi n'y a-t-il pas de caméras au carrefour rue de Conflans et rue des Bordeaux

A ce jour, la Ville recense 140 caméras de voie publique. Elles couvrent les entrées/sorties du territoire, les grands axes et grands carrefours. La rue de Conflans est couverte par une caméra située sur la place Ramon, orientée dans l'axe de la rue. Les opérateurs peuvent donc effectuer un zoom jusqu'à ce lieu ; l'axe reste visible malgré la présence des arbres. Il en va de même pour la rue des Bordeaux, avec une caméra placée rue de Paris qui couvre cet axe.

Le maillage de vidéosurveillance sera progressivement renforcé en fonction des besoins.

VOLET MOBILITÉ

5. Questions similaires : La piste cyclable allée Ronsard se trouve à la croisée de 3 écoles et est particulièrement dangereuse. Un entretien de l'allée Ronsard ainsi qu'une réfection de la piste cyclable sont-ils faisables ?

L'allée Ronsard est un espace partagé où les piétons ont la priorité. Aucun véhicule motorisé n'est autorisé. Des agents sont mobilisés pour aider les enfants à traverser aux abords des écoles. Les cyclistes qui ne respectent pas ces règles commettent une infraction et peuvent être verbalisés par la Police municipale.

6. Question : Avons-nous un bilan concernant le succès des « boîtes à vélos », ces conteneurs verts qui sont apparus récemment ?

Depuis leur installation, les parkings à vélos sécurisés sont totalement réservés. Plus de 70 personnes sont actuellement sur liste d'attente pour obtenir une place.

VOLET INFRASTRUCTURE ET HABITAT

7. Remarque : Valophis Habitat - les demandes des locataires ne sont pas prises en compte. A titre d'exemple, pour remplacer une baignoire en douche pour des raisons de santé, il faut attendre presque 1 an.

Il y a des dispositifs pour activer les bailleurs, notamment en passant par le Centre Communal d'Action Sociale. L'équipe municipale s'assure également que les amicales de locataires soient bien représentées ; car si la Ville relaie les demandes des habitants, elle n'est pas décisionnaire. C'est la raison pour laquelle les locataires sont encouragés à formuler leurs demandes soit directement auprès de leur amicale, soit par l'intermédiaire du service habitat de la Ville, qui peut apporter son soutien et appuyer les démarches.

8. Question : Que va devenir l'ex-crèche située entre la rue des Bordeaux et la rue de l'Archevêché ? Quelle destination est prévue pour ce bâtiment ?

Pour l'instant aucun projet n'est prévu. La Ville vient tout juste de libérer les locaux, qui étaient devenus vétustes et obsolètes. Leur exploitation représentait une réelle difficulté pour le personnel et les conditions d'accueil des enfants étaient très compliquées. La réhabilitation de cette crèche aurait nécessité 5 à 6 millions d'euros d'investissement, une somme que la Ville n'était pas en capacité de mobiliser. À cela s'ajoute une pénurie importante de personnel qualifié dans le secteur de la petite enfance, rendant le recrutement extrêmement



difficile. Par ailleurs, la natalité est en baisse sur notre territoire. La Ville enregistre en effet, depuis deux ans, une centaine de naissances en moins. Dans ce contexte, il a été décidé de fermer cet établissement et de consacrer une partie du budget vers l'ouverture de la Parent'aise ; une structure pensée pour compenser cette fermeture en proposant une solution alternative pour les familles.

9. Questions : Que deviennent les gros bâtiments vides, par exemple Natixis, Crédit Municipal ? Les bureaux vides ne peuvent-ils pas être surtaxés au profit des habitations, pour obliger à la transformation en habitat ?

Le propriétaire de ces locaux d'entreprise a effectué de nombreux travaux et attend désormais de pouvoir les occuper. Par ailleurs, surtaxer les bureaux dans l'objectif de les convertir en logements implique également de garantir des services adaptés aux familles qui y emménageront, tels que des places en crèche, à l'école, etc.

A savoir qu'une opération est actuellement en cours rue W. Churchill avec un immeuble entier qui sera transformé en résidence pour étudiants. L'ex immeuble du Crédit foncier, 4 quai de Bercy, vient de voir l'arrivée de 600 salariés d'une filiale du groupe Air liquide. D'autres entreprises envisagent de s'y installer et la ville communiquera sur le sujet.

Enfin, afin de préserver son attractivité économique, la Ville souhaite également maintenir une certaine présence d'entreprises sur son territoire.

10. Questions : Y a-t-il des travaux prévus dans le parc de la Cerisaie, surtout pour la clôture du parc ? Serait-il possible de changer le toboggan existant et dangereux par un toboggan plus adapté pour les plus petits ?

La régie Voirie effectue une tournée hebdomadaire afin de contrôler la conformité des aires de jeux. Par ailleurs, la société Récréations, dans le cadre de son contrat, assure deux contrôles fonctionnels détaillés par an des jeux. En cas de détection d'une anomalie, la Ville saisit Récréations pour sécuriser le jeu concerné et organiser sa réparation dans les meilleurs délais. Une visite de contrôle sera donc effectuée suite à votre signalement.

